



N° de résolution
ou annulation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 août 2017

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 7 août 2017, étaient présents les membres du conseil suivants : Messieurs Réjean Deblois, Clermont Maranda, Pierre Nadeau et Jean-François Nadeau sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et une vingtaine de contribuables. Mesdames Mélissa Leblond, Marilyn Roy, sont absentes. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures (19h00).

137-17

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts demandés.

138-17

Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2017

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau
et résolu unanimement
Que le procès-verbal du 3 juillet 2017 soit adopté tel que présenté.

139-17

Approbation liste comptes et paiements directs période du 4 juillet au 2 août 2017

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pierre Nadeau
et résolu unanimement
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine approuve les paiements
suivants tels que présentés aux élus.

Les paiements directs nos 390 à 406	totalisant	9,361.83\$
nos 500529 à 500533	totalisant	9,285.54\$
Les chèques nos 14159 à 14194	totalisant	<u>111,973.29\$</u>
Pour un grand total de :		<u>130,620.66\$</u>

Correspondance

RBQ : Avis licence obligation entrepreneurs + gare rénovateur malhonnête

AGFMQ : Formation à Scott le 14 septembre

MRC N-B : Adoption règlement 370-03-2017 Réserve service fosse septique

CISSS C-A : Rappel confidentialité enfants suivis Loi protection Jeunesse

Québec Municipal : Réseau Cyclable Passerelle Harlaka Signature
exceptionnelle
Conservation patrimoine religieux augmentation 20
pourcent enveloppe budgétaire

Producteurs de lait Chaudière-Appalaches-Sud : Demande résolution appui
exclusion gestion offre

MTMDET : Renouvellement contrat routes collectrices
Demande d'enlèvement panneaux interdiction frein moteur

Centre Action Bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière :
Projet Accompagnement citoyen personnalisé d'intégration
communautaire(APIC)
Intérêt à avoir information pour désengorger système de santé

FQM : Avis pour dépôt résolution présentée à l'assemblée générale avant le
28 juillet 2017

Gaston Lévesque : Résumé rencontre du 29 juin 2017 avec MDDELCC
Municipalité dossier Unicoop

Questions de l'assemblée

Demande panneau pré-signal 50km/h devant 658 Sainte-Thérèse
Projet de caution CRLNF et rencontre diocèse
Permis servitude
Développement Roy



N° de résolution
ou annulation
140-17

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 août 2017

Appui à demande exclusion gestion offre renégociation ALENA

CONSIDÉRANT la demande reçue des producteurs de lait Chaudière-Appalaches Sud;

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1.3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain(ALENA);

CONSIDÉRANT que l'ALENA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce(OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, les importations de produits laitiers des Etats-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALENA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant de retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

Considérant que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain(ALENA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre

141-17

Nomination des membres du CFA local

CONSIDÉRANT l'invitation publié dans l'Info:Dinois de juillet 2017 pour un appel à tous pour être membre du Comité Famille Aîné local;

CONSIDÉRANT les demandes faites par le maire pour trouver des candidats;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes comme membres du Comité Famille-Aînés local (CFA)

Michel Duval (conseil)

Mélissa Leblond (loisirs)

Monique Lessard (population)

Louissette Côté (aîné) en attente d'un remplaçant(e)

Un poste vacant (population)



N° de résolution
ou annotation

142-17

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 août 2017

Adoption second projet modification plan urbanisme pour inclure une zone à protéger

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 10 juillet 2017 visant à modifier le règlement en vigueur dans le cadre de l'adoption d'un règlement de citation pour le site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine selon la loi sur le Patrimoine Culturel;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de faire de modification au projet soumis; Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 395-17 visant à modifier le plan d'urbanisme en vigueur pour inclure une zone à protéger dans le cadre des processus visant l'adoption d'un règlement de citation pour le site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine selon la loi sur le Patrimoine Culturel

Une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation

143-17

Adoption second projet modification du règlement de zonage concernant la zone à protéger du site institutionnel de l'église

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 10 juillet 2017 visant à modifier le règlement en vigueur dans le cadre de l'adoption d'un règlement de citation pour le site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine selon la loi sur le Patrimoine Culturel;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de faire de modification au projet soumis; Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 396-17 visant à modifier le règlement de zonage en vigueur concernant la zone à protéger du site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine selon la loi sur le Patrimoine Culturel

La municipalité avise la MRC que ce projet contient des dispositions devant être approuvées par les personnes habiles à voter

Une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation

144-17

Adoption second projet constituant en site patrimonial cité le site institutionnel de l'église

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 10 juillet 2017 visant à adopter un règlement visant à constituer en site patrimonial cité le site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de continuer l'adoption du règlement de citation; CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des précisions tel que suggéré par le consultant en patrimoine au projet soumis;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 397-17 visant à constituer en site patrimonial cité le site institutionnel de l'église de Sainte-Hénédine avec les précisions apportées

145-17

Autorisation rencontre représentants CRLNF et représentants Fabrique par représentants municipaux

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Normand Fecteau, malgré les nombreuses explications fournies par le maire dans le dossier de la rencontre du dossier pour la demande de caution de la CRLNF pour l'acquisition des actifs de la Fabrique de Sainte-Hénédine, pour une rencontre d'échange;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général secrétaire-trésorier à rencontrer des représentants de la CRLNF et de la Fabrique pour échanger sur le projet d'acquisition des immeubles de la Fabrique de Sainte-Hénédine par la CRLNF



N° de résolution
ou annulation
146-17

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 août 2017

**Autorisation mandat services professionnels (ingénieur et laboratoire)
pour préparation plan de réfection route Sainte-Caroline et autorisation
travaux de réfection ponceau route Saint-Jean-Baptiste**

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention du MTMDET daté du 12
juillet 2017 de 15 000\$ suite à la demande autorisée par la résolution 113-17;
CONSIDÉRANT la proposition reçue;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois
et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à
mandater la firme Arpo au prix de 8500\$ plus taxes pour la réalisation d'un
plan de réfection et à faire réaliser les travaux connexes requis (test de sol et
relevé) et à faire réaliser les travaux de réfection du ponceau à remplacer
dans la route Saint-Jean-Baptiste, le tout pour un montant d'environ 25,000\$ à
financer à même le PAARRM et le budget de fonctionnement de voirie.

147-17 **Attestation dépôt 2^e rapport trimestriel**

CONSIDÉRANT le 2^e rapport trimestriel déposé par le directeur général
secrétaire trésorier;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Réjean Deblois
et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt par le directeur général secrétaire
trésorier du 2^e rapport trimestriel au 30 juin 2017 soit des revenus de
1,612,693\$ et des dépenses et affectations de 1,266,519\$

148-17 **Demande à MMQ d'inclure l'organisme « Bibliothèque municipale La
Détente » comme assuré additionnel**

CONSIDÉRANT la demande de la responsable de la bibliothèque d'être
couvert par l'assurance de la municipalité;

CONSIDÉRANT la démarche faite auprès de l'assureur et que ce dernier est
favorable à ajouter l'organisme comme assuré additionnel sans frais en
responsabilité civile vu le faible niveau de risque;

CONSIDÉRANT cependant que le comité a des biens propres qui n'étaient
pas assurés auparavant pour une valeur estimée à 88,000\$;

CONSIDÉRANT que pour assurer ses biens, une surprime de 165\$ plus taxes
est applicable;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Réjean Deblois
et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande à la MMQ d'inclure l'organisme
« Bibliothèque municipale La Détente » comme assuré additionnel
et accepte d'assumer le coût supplémentaire pour l'assurance des biens
propres pour cette année. Le tout sera financé à même le budget de
fonctionnement de loisir et culture.

149-17 **Autorisation demande Maison de la Famille et Lien Partage pour activité
de cuisine collective**

CONSIDÉRANT la demande reçue d'une responsable de la Maison de la
Famille; pour l'implantation de l'activité cuisine collective à Sainte-Hénédine;

CONSIDÉRANT qu'ils veulent réaliser leur activité avec l'organisme Lien
Partage de notre municipalité et que ceux-ci sont d'accord à y participer;

CONSIDÉRANT les conditions d'accès discutés et que ceux-ci sont prêts à les
rencontrer;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Clermont Maranda
et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce en
collaboration avec Lien Partage Sainte-Hénédine à utiliser la cuisine du
Centre Municipal et ses accessoires pour une activité de cuisine collective aux
conditions suivantes :

- 1) Être couvert par une assurance-responsabilité pour leurs activités
- 2) Maintenir une collaboration avec Lien-Partage pour leurs activités
- 3) Que les lieux soient disponibles (priorité aux autres réservations)
- 4) Nettoyage des locaux et cuisinières après utilisation



N° de résolution
ou annotation

150-17

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hédène

7 août 2017

**Autorisation colloque de zone et formation loi 122 et élections
municipales**

CONSIDÉRANT la demande du directeur général secrétaire-trésorier pour participer au colloque de zone de l'ADMQ, une formation sur la loi 122 et une formation sur les élections municipales qui seront tenues cet automne; Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à participer au colloque de zone de l'ADMQ Beauce-Côte Sud, à une formation sur la loi 122 et à une formation sur les élections en compagnie de son adjointe. Le tout pour un montant d'environ 700\$ à financer à même le budget d'administration prévu à cette fin.

151-17

Demande au comité urbanisme pour étude modification réglementation

CONSIDÉRANT les plaintes reçues;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'étudier le tout;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande au comité d'urbanisme d'étudier la non-concordance entre le code civil et nos règlements urbanisme pour la construction sur servitude et les droits de vue et pour une éventuelle réglementation sur la restauration ambulante s'il y a lieu

152-17

Acceptation plan intervention révisé

CONSIDÉRANT le mandat donné à SNC Lavalin par la résolution 167-16;
CONSIDÉRANT les démarches réalisées et acceptées par le MAMOT;
CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil présents le 20 juillet 2017;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le plan d'intervention révisé tel que déposé dossier 642238 le 27 juin 2017 révision 3 mais demande que le tronçon 40 soit ajoutée comme prioritaire avec le tronçon 7 aux pages 19 et 25 du document considérant l'âge de ce tronçon son importance pour l'alimentation de l'ensemble du réseau et les bris qui y sont survenus.

153-17

**Autorisation embauche consultant Charles Drouin pour dépôt
programmation auprès MAMOT et MTMDET pour réfection
infrastructures**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préparer la programmation à déposer au MAMOT dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et monter un projet sommaire de coût et financement;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le MTMDET de cette programmation;
CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder rapidement tel que mentionné par l'ingénieur lors de la présentation du plan d'intervention révisé;
Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à retenir les services de Charles Drouin, ingénieur pour réaliser le dépôt auprès du MAMOT et du MTMDET de la programmation des infrastructures dans le cadre du projet TECQ 2014-2018 à taux horaire pour un montant n'excédant pas 1,200\$ à payer à même le budget du secteur aqueduc et égout.

154-17

**Autorisation remplacement réservoir à l'huile dans le cadre du projet
PIC-150**

CONSIDÉRANT que le remplacement des réservoirs à l'huile était prévu dans le cadre du projet de rénovation du centre communautaire;
CONSIDÉRANT l'obligation d'avoir maintenant des réservoirs à double fond;
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pierre Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à retenir Gédéon Leclerc et fils Inc. pour le remplacement des 2 réservoirs à l'huile du Centre Municipal dans le cadre du projet PIC-150 selon l'estimé fourni en date du 5 juillet 2017 au coût de 2,972.29\$ plus taxes. Le tout sera financé tel que prévu au projet PIC-150 résolution 39-17.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 août 2017

155-17

Autorisation réfection ponceau Route Saint-Olivier

CONSIDÉRANT la problématique récurrente de stabilité et affaissement d'un ponceau constaté par les représentants de Sainte-Hénédine et Sainte-Claire au printemps 2017;
CONSIDÉRANT l'étude réalisée par Luc Dubreuil ingénieur pour vérifier et sa recommandation;
CONSIDÉRANT sa recommandation de nettoyer et approfondir la décharge du fossé récepteur et de remplacer et grossir le ponceau existant;
CONSIDÉRANT l'entente de partage de coût pour l'entretien de la route Saint-Olivier et la demande d'autorisation faite puisque le coût excède 5,000\$;
CONSIDÉRANT l'autorisation reçue par la résolution 184-2017 adoptée le 3 juillet 2017 par la municipalité de Sainte-Claire;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à faire réaliser les travaux sur le ponceau problématique de la route Saint-Olivier au coût estimé de 18,963\$ plus taxes avec participation de la municipalité de Sainte-Claire pour la moitié du coût.
La part de Sainte-Hénédine sera financé à même le budget de fonctionnement de voirie.

156-17

Recommandation d'embauche nouveau directeur incendie

CONSIDÉRANT l'avis donné verbalement de M. Paul-Henri Carrier en début d'année qu'il demandait d'être remplacé;
CONSIDÉRANT la résolution 74-17 autorisant l'assistance de l'École Nationale de Pompiers dans ce processus;
CONSIDÉRANT les candidatures reçues analysées par le représentant de l'École Nationale de Pompiers et les tests effectués et les entrevues faites;
CONSIDÉRANT la réception de ses rapports d'examen confidentiels le 31 juillet 2017;
CONSIDÉRANT le contrat de travail proposé au candidat ayant reçu la meilleure évaluation à la demande du maire le 3 août 2017;
CONSIDÉRANT sa réponse reçue par courriel le 6 août 2017 qu'il acceptait;
Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal est favorable à procéder à l'embauche de M. Benoît Ferland après avoir eu une rencontre avec le candidat et des précisions sur certains points dès que possible en compagnie du directeur actuel.

157-17

Autorisation préparation entente sur des travaux municipaux concernant les infrastructures municipales et mandat de vérification par Morency pour nouvelle phase développement domiciliaire Roy

CONSIDÉRANT la réception d'un plan projet de lotissement pour une nouvelle phase de développement Roy le 20 juillet 2017 par l'entremise du maire;
CONSIDÉRANT que le tout a été présenté à une séance d'information aux membres du conseil municipal présents le 24 juillet 2017 en présence de l'ingénieur Charles Drouin;
CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents ont demandé au directeur général secrétaire-trésorier de faire refaire un plan projet de lotissement sans parc vu la proximité de l'école et des coûts d'aménagement et d'entretien pour un faible nombre de résidents et le manque d'intimité pour les résidents contigus qui auront à subir les inconvénients d'un endroit public qui pourra être fréquenté à tout moment;
CONSIDÉRANT qu'à la séance du 7 août 2017 le conseil municipal a demandé au promoteur de lui fournir un plan projet sans parc ou d'indiquer qu'il revient au plan projet soumis lors de la demande du C.A.;

CONSIDÉRANT que le promoteur Roy demande d'être informé des coûts de modifications du plan par l'ingénieur pour un nouveau plan projet de lotissement sans parc avant de donner sa réponse;
CONSIDÉRANT qu'en attendant sa réponse le directeur général secrétaire-trésorier demande au conseil la permission de rédiger l'entente de sur les travaux municipaux vu les délais requis et la période électorale prochaine;



N° de résolution
ou annulation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 août 2017

158-17

CONSIDÉRANT les sommes impliquées qu'il y a lieu de s'adjoindre le service conseil de Morency Avocats pour vérifier le tout;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Pierre Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à préparer une entente sur les travaux municipaux concernant les infrastructures municipales pour la nouvelle phase de développement Roy et autorise celui-ci à faire vérifier le tout par la firme Morency Avocats et de soumettre le tout après au conseil pour approbation avant présentation au promoteur. Le tout sera financé à même le règlement d'emprunt en vigueur.

Autorisation étude interne sur les coûts d'acquisition et d'utilisation des immeubles excédentaires de la Fabrique de Sainte-Hénédine par la municipalité

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec les représentants de diocèse lors de la rencontre autorisée par la résolution 103-17 suite à la demande de la CRLNF d'être caution de l'organisme dans le cadre d'une éventuelle acquisition des immeubles et des biens de la Fabrique;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les avantages et inconvénients d'une acquisition par la municipalité d'une partie seulement des immeubles soient ceux qui seront jugés excédentaire avant le regroupement de janvier 2018;
CONSIDÉRANT qu'avant de rendre une décision à ce sujet, il est pertinent d'avoir la rencontre d'information publique sur le projet d'annexer les 10 paroisses et d'avoir les coûts d'une telle démarche comme celle réalisée dans le cadre de l'offre de la Caisse Populaire;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à préparer une étude sur une éventuelle acquisition des immeubles excédentaires de la Fabrique de Sainte-Hénédine par la municipalité et d'en rendre compte au conseil dès que possible.

159-17

Nomination membre conseil remplacement sur CLP

CONSIDÉRANT la démission de M. Réjean Deblois du CLP;
CONSIDÉRANT que Mme Mélissa Leblond s'est proposée pour le remplacer ;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme Mme Mélissa Leblond comme représentante du conseil sur le CLP

160-17

Autorisation organisation soirée reconnaissance dans le cadre de la planification stratégique

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la préparation du budget 2017 et le montant prévu à cette fin;
CONSIDÉRANT les discussions tenues par des membres du conseil à ce sujet;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le maire à préparer une soirée de reconnaissance tel que discuté dans la planification stratégique et autoriser un budget de 3,000\$ pour cette activité qui sera financé à même le budget prévu à cette fin en 2017.

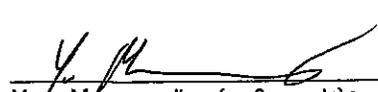
161-17

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée. Il est vingt et une heures cinquante-cinq (21h55).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Michel Duval, maire


Yvon Marcoux, dir. gén. & sec.-très

Pour règlement adopté lors de cette séance, voir pages suivantes



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 août 2017

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine
Règlement 394-17

**Règlement créant le comité Familles-
Ainés(CFA) local de Sainte-Hénédine**

CONSIDÉRANT le dépôt en septembre 2016 d'une demande d'aide financière et participation à une demande collective avec la MRC Nouvelle-Beauce à l'élaboration d'une politique familiale et des aînés et son acceptation par le gouvernement provincial en 2017;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la municipalité par le code municipal et la loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité dans notre municipalité et notre MRC et la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale et des aînés pour notre municipalité ainsi qu'un plan d'action;

CONSIDÉRANT qu'une politique familiale et des aînés va guider les élus municipaux dans la prise de décision entourant différent axe d'intervention qui interpellent les familles et les aînés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité consultatif à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil le 3 juillet 2017;

En conséquence, il est proposé par Réjean Deblois
appuyé par Pierre Nadeau
et résolu unanimement

Que le règlement 394-17 est et soit adopté et que le conseil municipal statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Constitution

Le présent règlement a pour but de constituer un comité Familles-Ainés pour la municipalité de Sainte-Hénédine tel que prévu à l'article 82 du Code Municipal du Québec LRQc.C-27.1

Article 2 Nom

Le comité sera connu sous le nom de COMITE FAMILLES-AINES DE SAINTE-HÉNÉDINE et désigné dans le présent règlement comme étant le CFA.

Article 3 Rôle

Le CFA a pour mandat d'assurer l'élaboration de la politique familiale et des aînés de la municipalité en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population et en recommandant des projets porteurs de la préoccupation familles-aînés

Le CFA a pour mandat de proposer un projet de politique (plan action, coût, financement) en assurant le suivi et l'évaluation dans le temps conjointement avec la municipalité selon les priorités retenues par le conseil municipal. Il devra assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique familiale et des aînés.

Le CFA, sur demande du conseil, pourra assister celui dans l'étude de dossiers ayant une incidence sur la politique familiale et des aînés. Il identifiera des stratégies pour inciter les entreprises et organismes présents sur notre territoire à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés »

Article 4 Composition

Le CFA est composé d'un membre du conseil municipal responsable des questions Familles-Ainés(RQFA), d'un membre de la FADOQ et de la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine ainsi que de deux personnes résidentes de la municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du conseil municipal.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 août 2017

Article 5 Fonctionnement

Le conseil adjoint au CFA de façon permanente et à titre de personnes ressources, le directeur général secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Hénédine ou son adjointe et/ou une chargée de projet. Ces derniers assistent le comité sans participer au vote sur les recommandations. Ils convoquent les réunions et rédigent les procès-verbaux et autres documents émis par le comité. Le quorum du comité est la majorité des membres votants. Le CFA doit se nommer un président parmi les membres votants. Le CFA tient des réunions au besoin ou sur demande du conseil municipal

Article 6 Recommandations au conseil

Les études, recommandations et avis du CFA sont soumis au conseil municipal sous forme de rapport écrit. Nul rapport du CFA n'a d'effet avant d'avoir été adopté par le conseil municipal en séance ordinaire

Article 7 Demande

Le CFA doit aussi recevoir les représentations de toute personne intéressée à se faire entendre au sujet de projet sur les familles ou sur les aînés. Il peut en outre recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la politique familiale et des aînés

Article 8 Durée du mandat des membres et rémunération

Le membre choisi parmi les membres du conseil de la municipalité est nommé pour la durée de son mandat et pour au plus quatre ans. Les autres membres sont nommés pour au plus deux ans. À la fin de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau. Les membres votants du CFA n'ont droit à aucune rémunération.

Article 9 Déboursés

Le CFA, après autorisation par résolution du conseil municipal, peut s'adjoindre le service externe de consultant ou autres ressources. Toutes dépenses du CFA doivent être autorisées au préalable par la municipalité. La municipalité fournit sans frais le matériel de bureau nécessaire ainsi que le prêt de salle requis pour le fonctionnement du CFA. S'il y a lieu, les frais de déplacements à l'extérieur de la municipalité des membres votants du CFA peuvent être remboursés sur autorisation préalable du conseil municipal

Article 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi

Michel Duval, maire

Yvon Marcoux, dir. gén. sec.-trés.

ADOPTÉ À STE-HÉNÉDINE, LE 7 août 2017
PUBLIÉ À STE-HÉNÉDINE, LE 10 août 2017